

Date d'émission 04-avr.-2007

Date de révision 11-mai-2017

Numéro de révision 5

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit Mothers PowerPlastic 4Lights
Code du Produit 08808, 38808
Utilisation recommandée Soins de voiture

Adresse Fournisseur

MOTHERS POLISHES WAXES
CLEANERS
5456 Industrial Drive
Huntington Beach, CA 92649
TEL: 714-891-3364
FAX: 714-893-1827

Téléphone en cas d'urgence Chemtrec 1 800 424-9300

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Attention!

Aperçu des urgences

Peut être nocif par ingestion
Peut provoquer une irritation des yeux
Peut causer des irritations de la peau et/ou des dermatites

Aspect blanc

État physique liquide.

Odeur Fragrance

Effets potentiels sur la santé
Voies majeures d'exposition

Contact avec la peau. Contact avec les yeux.

Toxicité aiguë

Yeux
Peau

Risque d'irritation.

Peut causer des irritations de la peau et/ou des dermatites. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Inhalation

L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une irritation de l'appareil respiratoire.

Ingestion

Peut être nocif par ingestion. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Effets chroniques

Un contact répété peut amener des réactions allergiques chez certains sujets très sensibles.

Conditions médicales aggravées

Troubles visuels pré-existant. Troubles cutanés.

Danger pour l'environnement

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Voir la section 12 pour d'autres informations écologiques.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom Chimique	No. CAS	% en poids
Kérosène	8008-20-6	10-30

Kaolin calciné	66402-68-4	7-13
Alcool isopropylique	67-63-0	3-7
Siloxanes et silicones, diméthyl, à terminaison [[[3-[(2-aminoéthyl)amino]propyl]diméthoxysilyl]oxy]	71750-80-6	1-5
Essence minérale	8052-41-3	1-5
Pseudocumène	95-63-6	0.1-1

4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux	Peut produire une réaction allergique Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Contact avec la peau	Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. Faire immédiatement appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
Ingestion	Rincer la bouche. Faire boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.
Avis aux médecins	Traiter de façon symptomatique.
Protection pour les secouristes	Utiliser un équipement de protection personnelle.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Indice d'inflammabilité	Ininflammable.			
Point d'éclair	>221°F/>105°C			
Moyen d'extinction approprié	Dioxyde de carbone (CO ₂) Poudre sèche. Poudre chimique d'extinction. Mousse.			
Données sur les risques d'explosion				
Sensibilité à un choc mécanique	Aucune.			
Sensibilité à une décharge statique	Aucune.			
Dangers spécifiques provenant de la substance chimique	La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations. Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.			
Équipement de protection et précautions pour les pompiers	Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection.			
NFPA	Danger pour la santé 1	Inflammabilité 1	Instability 0	Dangers physico-chimiques *
HMIS	Danger pour la santé 1	Inflammabilité 1	Danger physique 0	Précautions individuelles -

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnelle. Assurer une ventilation adéquate. En cas de déversement, faire preuve de prudence, car la substance peut rendre les surfaces très glissantes.
Déversements -Précautions pour la protection de l'environnement	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Méthodes de confinement	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
Méthodes de nettoyage	Recueillir la matière mécaniquement et la mettre dans des récipients adéquats à fin d'élimination Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Manipulation	Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.
Entreposage	Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Conserver dans des contenants proprement étiquetés. Conserver hors de la portée des enfants.

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives au sujet de l'exposition

Nom Chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Kérosène 8008-20-6	TWA: 200 mg/m ³ total hydrocarbon vapor application restricted to conditions in which there are negligible aerosol exposures S*		TWA: 100 mg/m ³
Kaolin calciné 66402-68-4	STEL: 10 mg/m ³ Zr TWA: 5 mg/m ³ Zr TWA: 0.2 mg/m ³ Mn	TWA: 5 mg/m ³ Zr (vacated) TWA: 5 mg/m ³ Zr (vacated) STEL: 10 mg/m ³ Zr	TWA: 5 mg/m ³ respirable dust TWA: 10 mg/m ³ total dust
Alcool isopropylique 67-63-0	STEL: 400 ppm TWA: 200 ppm	TWA: 400 ppm TWA: 980 mg/m ³ (vacated) TWA: 400 ppm (vacated) TWA: 980 mg/m ³ (vacated) STEL: 500 ppm (vacated) STEL: 1225 mg/m ³	IDLH: 2000 ppm 10% LEL TWA: 980 mg/m ³ TWA: 400 ppm STEL: 500 ppm STEL: 1225 mg/m ³
Essence minérale 8052-41-3	TWA: 100 ppm	TWA: 500 ppm TWA: 2900 mg/m ³ (vacated) TWA: 100 ppm (vacated) TWA: 525 mg/m ³	IDLH: 20000 mg/m ³ Ceiling: 1800 mg/m ³ 15 min TWA: 350 mg/m ³
Pseudocumène 95-63-6		(vacated) TWA: 25 ppm (vacated) TWA: 125 mg/m ³	TWA: 25 ppm TWA: 125 mg/m ³

Danger immédiat pour la vie ou la santé

Autres directives relatives à l'exposition

Limites annulées révoquées par la décision de la cour d'appel dans AFL-CIO v. OSHA, 965 F.2d 962 (11e Cir., 1992).

Mesures d'ordre technique

Douches
Points de lavage des yeux
Systèmes d'aération

Équipement de protection individuelle

Protection du visage/des yeux Lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau et du corps Porter des gants/des vêtements de protection

Protection respiratoire Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des appareils de protection respiratoire agréés appropriés

Mesures d'hygiène

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	blanc.	Odeur	Fragrance.
Seuil de l'odeur	Pas d'information disponible.	État physique	liquide
pH	9.0	Température d'auto-inflammation	Pas d'information disponible.
Point d'éclair	>221°F/>105°C	Point/intervalle d'ébullition	93.3°C/199.9°F
Température de décomposition	Pas d'information disponible.	Limites d'explosivité	Pas d'information disponible
Point/intervalle de fusion	Pas d'information disponible	Solubilité	Pas d'information disponible.
Limites d'inflammation dans l'air	Pas d'information disponible	Pression de vapeur	donnée non disponible
Densité	1.008	Viscosité	5000-6000 cps
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible		
Densité gazeuse	donnée non disponible		

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Produits incompatibles	Oxydants forts. Acides. Composants chlorés
Conditions à éviter	Ne pas congeler. Chaleur, flammes et étincelles.
Produits de décomposition dangereux	La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO ₂)
Polymérisation dangereuse	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Informations sur le produit

Inhalation	Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes prédisposées. Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Risque de dépression du système nerveux central avec nausées, maux de tête, vertiges, vomissements et perte de coordination.
Contact avec les yeux	Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.
Contact avec la peau	Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes prédisposées. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Ingestion	L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Information sur les composants

Nom Chimique	DL50 orale	DL50 épidermique	CL50
Oleamide dea	= 12400 µL/kg (Rat)		
D-Limonene	5000 mg/kg (Rat)	>5000 mg/kg (Rabbit)	-
Kérosene	> 5000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	> 5.28 mg/L (Rat) 4 h
Alcool isopropylique	= 4396 mg/kg (Rat)	12800 mg/kg (Rat) 12870 mg/kg (Rabbit)	72.6 mg/L (Rat) 4 h
Essence minérale			
Pseudocumène	= 3400 mg/kg (Rat)	> 3160 mg/kg (Rabbit)	= 18 g/m ³ (Rat) 4 h

Toxicité chronique

Toxicité chronique Un contact répété peut amener des réactions allergiques chez certains sujets très sensibles.

Cancérogénicité Il est peu probable qu'on observe des effets sur la santé au travail en raison d'une inhalation de poussières minérales qui comportent de la silice cristalline (quartz, cristobalite, tridymite), des silicates cristallins (kaolin, talc), du graphite ou du charbon à la suite d'une exposition à ce produit.

Nom Chimique	ACGIH	IARC	NTP	OSHA
Kérosene	A3	Group 3		
Kaolin calciné		Group 2B		X
Alcool isopropylique		Group 3		

ACGIH : (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

A3 – Canérogène chez l'animal

CIRC: (Agence internationale de Recherche sur le cancer)

Groupe 2B - Cancérogène possible pour l'Homme

Groupe 3 : Inclassables quant à sa cancérogénicité pour l'homme

OSHA : (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle (Occupational Safety & Health Administration))

X - Présent

Sensibilisation Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes prédisposées.

Toxicité pour la reproduction Ce produit ne contient aucun composant dangereux connu ou suspecté pour la reproduction.

Effets sur l'organe-cible Appareil respiratoire. Peau. Système nerveux central. Sang. Yeux. Les vapeurs peuvent se condenser sous la forme d'un liquide légèrement jaunâtre Reins.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Daphnia magna (Puce d'eau)
Alcool isopropylique	EC50 72 h: > 1000 mg/L (Desmodesmus subspicatus) EC50 96 h: > 1000 mg/L (Desmodesmus subspicatus)	LC50 96 h: = 11130 mg/L static (Pimephales promelas) LC50 96 h: = 9640 mg/L flow- through (Pimephales promelas) LC50 96 h: > 1400000 µg/L (Lepomis macrochirus)		EC50 48 h: = 13299 mg/L (Daphnia magna)
Pseudocumène		LC50 96 h: 7.19-8.28 mg/L flow-through (Pimephales promelas)		EC50 48 h: = 6.14 mg/L (Daphnia magna)

Nom Chimique	log Pow
Alcool isopropylique	0.05
Pseudocumène	3.63

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Ce matériel, comme fourni, n'est pas un déchet dangereux selon les règlements fédéraux et de l'état (40 CFR 261). Ce matériel pourrait devenir un déchet dangereux s'il est mélangé ou autrement en contact avec un déchet dangereux, si des additions chimiques sont faites à ce matériel, ou si le matériel est traité ou autrement changé. Consulter le 40 CFR 261 pour déterminer si le matériel changé est un déchet dangereux conformément aux règlements fédéraux, et les conditions applicables de l'état pour le secteur spécifique de l'élimination. Consulter les règlements appropriés régionales, locales, provinciales pour des exigences additionnelles

Emballages contaminés

Ne pas réutiliser des récipients vides.

Codes de déchets dangereux de la Californie

331

Ce produit contient une ou plusieurs substances qui sont répertoriées par l'état de Californie comme des déchets dangereux.

Nom Chimique	Déchets dangereux de la Californie
Kaolin calciné	Toxic soluble Toxic
Alcool isopropylique	Toxic Ignitable
Pseudocumène	Toxic

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<u>DOT</u>	non réglementé
<u>TDG</u>	non réglementé
<u>MEX</u>	non réglementé

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires internationales

TSCA	Est conforme à (aux)
LIS	Est conforme à (aux)
EINECS	Est conforme à (aux)

Légende

TSCA - États-Unis - Article 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LIS/LES – liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

Réglementations fédérales des États-Unis

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, partie 372.

Nom Chimique	No. CAS	% en poids	SARA 313 - valeurs du seuil %
Pseudocumène	95-63-6	<1	1.0
Kaolin calciné	66402-68-4	<10	1.0

SARA 311/312 Catégories de dangers

Risque aigu pour la santé	Oui
Risque chronique pour la santé	Oui
Risque d'incendie	Non
Risque d'échappement soudain de la pression	Non
Danger de réaction	Non

Loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act)

Ce produit ne contient aucune substances réglementées comme polluant conformément au Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42).

Nom Chimique	CWA - quantités à déclarer	CWA - polluants toxiques	CWA - polluants prioritaires	CWA - substances dangereuses
Kaolin calciné		X		

CERCLA

Ce produit, comme fourni, ne contient aucune substance réglementée comme substance dangereuse selon le Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302) ou le Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) (40 CFR 355). Il peut y avoir des exigences spécifiques au niveau, local, régional ou provincial concernant les déversement de ce produit

Réglementations des Etats**Proposition 65 de la Californie**

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la proposition 65.

Règlement d'état sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom Chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
Essence minérale	X	X	X		X
Pseudocumène	X	X	X	X	
Kaolin calciné			X		X

Règlements internationaux**Mexique - classe**

Risque léger, classe 1

Nom Chimique	État cancérogène	Limites d'exposition
Kaolin calciné		Mexico: TWA 5 mg/m ³ Mexico: TWA 0.2 mg/m ³ Mexico: STEL 10 mg/m ³
Essence minérale		Mexico: TWA 100 ppm Mexico: TWA 523 mg/m ³ Mexico: STEL 200 ppm Mexico: STEL 1050 mg/m ³

Canada

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPC.

Classe de dangers du SIMDUT

D2B Matières toxiques



Nom Chimique	NPRI
Pseudocumène	X

Légende

NPRI - National Pollutant Release Inventory

16. AUTRES INFORMATIONS

Préparé par Bonne gestion des produits
23 British American Blvd.
Latham, NY 12110
1 800 572-6501

Date d'émission 04-avr.-2007
Date de révision 11-mai-2017
Note sur la révision Changement de nom.

Clause de non-responsabilité

Les renseignements fournis dans cette fiche signalétique sont exacts selon nos connaissances, nos renseignements et notre opinion à la date de sa publication. Les renseignements donnés sont conçus seulement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés seulement au produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, sauf si spécifié dans le texte.

Fin de la fiche technique santé-sécurité